

Dijon, le 1^{er} Juin 2011.

Madame, Monsieur,
Chers Collègues,

Rappel :



BACCALAURÉAT

Définition des épreuves de langues vivantes applicables au baccalauréat général à compter de la session 2002.

Certains ont déjà commencé, je le sais bien et pour les BTS et le BAC ...

Quelques rappels qui sont toujours d'actualité.

Je tiens à revenir plus particulièrement ici sur les épreuves du BAC. Elles n'ont pas changé et les recommandations sont toujours sur le site...

Rappel en ce qui concerne :

- la liste des textes,
- les modalités de passation,
- les critères d'évaluation.

La liste :

Présentée par le candidat et signée par l'enseignant puis validée par l'établissement, elle présente les différents textes étudiés au cours de l'année de terminale.

Cette liste ne doit comporter aucun avis sur le candidat mais elle peut mentionner un parcours spécifique, particulier. Cette mention est faite à la façon d'un constat, elle modulera ou tempèrera les exigences de l'examineur/évaluateur.

Si une liste n'est pas conforme aux exigences que nous rappellent les textes (nombre insuffisant de documents, nature de ces documents, qualité des documents...), **le professeur ne fera aucune remarque au candidat** mais *mentionnera les faits au procès verbal.*

Si un candidat se présente sans liste, l'examineur lui proposera deux documents au choix et il sera interrogé sur l'un des deux textes **fournis par l'examineur.**

L'examineur prendra en compte **tous les documents** des listes proposées, présentées, de façon à mettre en valeur le travail engagé sur l'année. Le but véritable est tout de même de ne pas schématiser à l'excès cet oral qui ne doit pas être une récitation de ce

qui a été appris, vu, mais offrir aussi un moment d'échanges et d'interaction qui doit nous aider même à comprendre mieux des textes que nous ne connaîtrions pas. Il est évident que nous ne pouvons avoir tout lu dans une production foisonnante mais nous sommes à même d'interroger.

Il faut éviter que d'année en année, les mêmes textes soient toujours ceux qui retiennent nos faveurs parce que nous les connaissons bien.

L'épreuve:

L'examineur s'adressera toujours en langue cible aux candidats avec amabilité et courtoisie, gentillesse même (souvenons-nous de nos propres épreuves !)

L'examineur choisit un document mais ne propose pas de choisir, de façon à ce que le principe d'équité soit respecté.

Après le temps de préparation, (on vérifiera avec beaucoup d'attention la série du candidat et par exemple on se souviendra que la **LV de complément de la série ES a ses spécificités**), le candidat rend compte du document préparé.

Il ne s'agit pas d'une explication de texte exhaustive.

Dans les premières minutes, l'examineur s'interdit d'intervenir ; il ne le fera que si le candidat montre un blocage. Cette intervention est faite avec bienveillance afin que le candidat puisse reprendre le cours de son compte rendu.

On s'attend à ce que le candidat privilégie certains aspects du document, qu'il puisse en restituer l'essentiel, en proposer les grands axes de lecture. Il pourra donner son avis.

On privilégie un compte rendu qui s'appuie sur le document, on valorise le candidat capable d'instaurer ce va et vient entre la langue du document et le compte rendu.

On ne le laissera pas réciter par cœur. Dans ce cas, quelques questions ou remarques ciblées seront faites de façon à l'inviter à se dégager de cette préparation trop prégnante.

On peut éventuellement, si nécessaire, faire lire un passage qui pourrait aider, qui ne sera pas le début obligatoirement...

On garde un temps d'échange et d'interaction (voir les textes officiels).

L'échange *n'est surtout pas un contrôle de connaissances* (on pourra valoriser néanmoins les manifestations de culture générale pertinentes). C'est un moment nécessaire pour affiner certains points du document préparé. C'est un moment qui doit permettre au candidat de faire preuve de spontanéité, il doit donc être *mis en confiance*.

On pourra, éventuellement, faire traduire quelques lignes.

Ces épreuves d'oral doivent être menées dans un esprit constructif et positif. La bienveillance guide les échanges. De la sorte, nous éviterons de déstabiliser les candidats.

L'évaluation :

Le CODE DE L'EDUCATION (article D.312-16) nous précise les compétences attendues des élèves :

« A la fin des études du second degré, le niveau B2 pour la première langue vivante étudiée et le niveau B1 pour la seconde langue vivante étudiée. »

Pour la troisième langue vivante, le niveau attendu est A2/B1.

Quelques critères que vous connaissez bien:

- aisance à s'exprimer, aptitude à prendre la parole en continu et à prendre des risques ;
- intelligibilité du contenu ;
- moyens linguistiques : richesse, souplesse et précision, correction morpho-syntaxique, correction phonétique ;
- aptitude à s'auto corriger ;
- aptitude à analyser ;
- aptitude à argumenter ;
- aptitude à réagir aux sollicitations, incitations de l'examineur.

Vous êtes beaucoup sollicités cette année et c'est le signe que notre langue est bien et beaucoup enseignée dans l'académie.

Je vous souhaite bon courage et vous remercie pour votre implication qui permet ce rayonnement de notre langue.

Recevez, Chers Collègues, mes sincères salutations.